



*Interview réalisée par Europafrica avec Son Excellence (S.E) l'Ambassadeur Mahamat Saleh Annadif, Représentant de l'Union africaine à l'Union européenne, à paraître le 22 avril 2010 dans le Numéro 33 du e-bulletin Europafrica (en version anglaise) ainsi que sur le site Europafrique.net.*

**Europafrique: Quelle est selon vous la principale valeur ajoutée de la stratégie commune par rapport aux autres partenariats stratégiques de l'Afrique, avec la Chine par exemple ?**

**S.E. Ambassadeur Mr Annadif :** Son ancienneté et ses dimensions géographiques, culturelles, historiques font de la relation entre l'Europe et l'Afrique une relation particulière à bien des égards. Toutefois, cet ensemble d'éléments, en particulier à travers son influence sur nos mentalités respectives, constitue à la fois une force et une faiblesse de ce partenariat : une force positive si nous arrivons à dépasser les pesanteurs de ce passé commun que nous devons assumer, une faiblesse, si nous nous y emprisonnons, avec le risque d'annihiler toutes les opportunités qu'offre le nouveau contexte. Le grand défi et qui peut être en même temps la valeur ajoutée de cette relation est d'être capable d'opérer ce changement de mentalités, je veux dire dépasser les stéréotypes. C'est la condition pour que la relation donneur/récepteur qui a été tant décriée, se transforme en un « réel » partenariat gagnant-gagnant, c'est-à-dire apprendre à travailler en partenaires, ce qui est un des principaux enjeux de la stratégie commune et qui est en même temps la clé de son succès.

Avec la Chine, la situation est toute autre. Il n'y a pas cette référence à ce passé commun dont je parle ci-haut. C'est une relation moins ancienne avec ce qu'elle a d'intérêts partagés, et donc travailler entre partenaires peut sembler plus automatique. La Chine est aujourd'hui un acteur majeur sur la scène mondiale et a développé ses relations avec l'Afrique, tout comme elle le fait avec d'autres régions. Par ailleurs, l'action de la Chine en Afrique, est axée sur un certain nombre de secteurs prioritaires et « visibles » par les populations, principalement les infrastructures, et ceci sans conditionnalités, contrairement à la coopération avec l'UE. Un autre élément lié à la mondialisation, est que l'Afrique ne veut plus être traitée comme la « chasse gardée ». Une fois de plus nous revenons à la question de changement de mentalités.

La conclusion, est qu'il faut placer chaque partenariat dans son contexte spécifique et celui de la mondialisation.

**Europafrique : Comment évaluez-vous l'impact de la stratégie commune Afrique – UE sur le renforcement des relations entre les deux continents ?**

- **Au niveau du dialogue politique :**

**S.E. Ambassadeur Mr Annadif :** Tout d'abord, je tiens à rappeler la démarche adoptée lors de l'élaboration du texte de la stratégie. C'était un débat de « partenaire à partenaire ». Chaque partie a exprimé sa vision et ses préoccupations. Tout a été abordé, même là où il n'y avait pas d'accord. C'est ainsi que la Stratégie a répertorié un ensemble des valeurs, des principes et des objectifs partagés. La Stratégie Conjointe exprime une vision à moyen et long terme. C'est donc un processus dynamique qui s'inscrit dans le temps.

De ce point de vue, il y a lieu de noter pour le saluer que l'adoption de la Stratégie a créé une réelle dynamique, notamment au niveau de la dimension du dialogue politique. La qualité de ce dialogue s'est considérablement améliorée : les échanges sont devenus plus fréquents, plus francs et se situent à un niveau plus élevé dans l'agenda des deux parties. Les réunions de commission à commission, que ce soit de collègue à collègue ou au niveau du groupe de travail spécial UE-UA, se tiennent de manière régulière et systématique. Désormais, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA et le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE se réunissent régulièrement et abordent des sujets stratégiques. En outre, nous nous concertons de façon permanente tant au niveau du conseil de sécurité des Nations Unies que lors des grandes conférences internationales (Cf. Conférence de Copenhague). Par ailleurs, désormais, chaque fois que l'UE engage un dialogue politique avec un pays africain dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'UA est automatiquement consulté et associé. Il est rare aujourd'hui que l'UE prenne une position sur un sujet africain sans concertation avec l'UA. Ceci constitue un appui considérable à l'action de l'UA.

Ces quelques exemples parmi tant d'autres, mettent en évidence la valeur ajoutée de la stratégie commune au niveau dialogue politique entre l'UE et l'Afrique.

- **Au niveau de l'harmonisation avec les autres cadres de coopération, tels que l'Accord de Cotonou, Union pour le Méditerranée ... :**

**S.E. Ambassadeur Mr Annadif :** Comme je l'ai ci-haut, la vision exprimée dans la Stratégie Conjointe, est un processus dynamique qui s'inscrit dans le temps. Il ne faut cependant pas espérer atteindre les objectifs fixés si l'on ne se penche pas sur l'harmonisation des instruments de coopération aussi bien juridiques que financiers. Cette harmonisation est d'ailleurs recommandée dans la Stratégie conjointe.

Nous sommes d'accord que ce processus doit être progressif, néanmoins, il faut reconnaître qu'il n'a pas beaucoup évolué. L'existence de plusieurs Accords (tels que ceux que vous citez) dont les uns sont en contradiction avec les principes de la Stratégie Conjointe, notamment celui de « traiter l'Afrique comme une ». A ce niveau il y a de relever que sur ce point, la responsabilité est partagée même si l'UE peut jouer un rôle de catalyseur, et ceci compte tenu du rapport de force qu'il ne faut pas négliger.

Dans tous les cas, nous devons admettre qu'à ce stade, l'harmonisation des instruments de coopération constitue le maillon faible de la stratégie commune, tant du côté africain du côté européen.

- **Au niveau de la capacité des Etats Africains à se considérer comme un ensemble dans le cadre de leur relation avec l'UE :**

**S.E. Ambassadeur Mr Annadif :** L'exemple de l'Union pour la Méditerranée, qui est en contradiction avec les principes de la Stratégie UE-Afrique et qui répond sûrement à une autre vision, illustre que le processus de l'harmonisation des différents instruments de coopération n'a pas encore réellement démarré. Cet exemple ainsi que le dernier processus de la révision de l'Accord de Cotonou démontre que les pays africains ont aussi une responsabilité sur cette situation.

**Europafrique : Quels sont selon vous les principaux défis du Sommet de Tripoli pour la stratégie commune (aux niveaux politique et institutionnel)?**

**S.E. Ambassadeur Mr Annadif :** Je tiens tout d'abord à insister sur le fait que le Sommet de Tripoli de novembre 2010 constitue un immense enjeu pour l'avenir de la stratégie commune.

D'abord, il se tient après celui de Lisbonne de Décembre 2007 qui a été un réel succès et suscité beaucoup d'espoir. Par ailleurs, ce Sommet doit évaluer le chemin parcouru depuis

décembre 2007. A ce niveau, le bilan mitigé qui semble se dégager risque d'émousser les nombreuses attentes suscitées par la Stratégie Conjointe.

Aussi, l'un des défis est d'identifier des thèmes porteurs, attractifs qui permettront de mobiliser des deux côtés le plus grand nombre de chefs d'Etats à Tripoli. L'évolution positive de notre dialogue politique est un élément d'optimisme. Les enjeux mondiaux tels que la crise financière, le changement climatique, la crise alimentaire sont autant des sujets d'intérêts sur lesquels il est impératif de dégager des approches communes. Ceci ne sera possible que si l'UE et les autres partenaires au développement respectent leurs engagements en matière de changement climatique et d'Aide Publique au Développement.

La question de la Migration s'invitera sûrement au Sommet de Tripoli. Là également, il est important que l'UE ait une vision continentale et cohérente de ce phénomène qui est devenu un drame.

Sur le plan institutionnel, le Sommet sera l'occasion de procéder à certains ajustements. L'architecture institutionnelle de mise en œuvre est sans doute trop lourde et la coordination insuffisante entre ses différents organes. En particulier, la participation des Etats au sein des Groupes d'experts conjoints fait clairement défaut. A ce titre, la question de la responsabilité des chefs de file devra être posée lors du Sommet. Le partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi a mis en évidence les conséquences négatives des dysfonctionnements de l'architecture institutionnelle sur l'engagement des Etats membres, privilégiant coopérer de manière bilatérale. Par cela, je souhaite souligner l'importance d'insister encore sur le respect des engagements.

**Europafrique : De nombreux observateurs qualifient le premier plan d'action de trop ambitieux et estiment que cela a pu nuire à la mise en œuvre. Que suggérez-vous pour le prochain plan d'action ?**

**S.E. Ambassadeur Mr Annadif :** Je pense qu'il serait judicieux de consolider le premier plan d'action. Certaines choses ont bien fonctionné. C'est le cas notamment du partenariat paix et sécurité, dont les trois actions prioritaires ont été conduites efficacement : un renforcement important du dialogue politique (entre autres à travers les réunions entre le COPS de l'UE et le CPS de l'UA), une augmentation et une meilleure prévisibilité des financements à travers le FED, à hauteur de 300 millions d'euros) et une architecture rendue plus opérationnelle (notamment par le renforcement de la formation des brigades et l'initiative AMANI-AFRICA).

En revanche, on observe des difficultés importantes dans d'autres partenariats, tant au niveau du respect des engagements que de l'évaluation des performances. Si l'on prend l'exemple du partenariat sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il est difficile de distinguer, en termes de résultats, ce qui relève de l'action de l'UE de ce qui est le fruit d'initiatives d'autres acteurs ou du pays même. Ceci renvoie même au problème des statistiques utilisées, mais aussi du respect des engagements

Nous avons peut être créé de nombreux partenariats (au nombre de 8 dans le premier plan d'action) et, selon moi, on devrait envisager d'en fusionner certains, dans un souci de cohérence, comme c'est le cas pour les partenariats « changement climatique » et « énergie ».

De même, je ne pense pas que l'élaboration d'un second plan d'action soit nécessaire. Il faudrait plutôt se concentrer à consolider le plan d'action actuel et viser des Projets à dimensions Panafricaines qui sont plus attractifs pour les Etats en terme de valeur ajoutée.